

**Compte-rendu de la réunion du
Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée franco-
japonais
Séance du 13 octobre 2009**

1- Ordre des délibérations

- (1) Ouverture de la session
- (2) Election du président de séance
- (3) Adoption de l'ordre du jour
- (4) Adoption du compte-rendu précédent
- (5) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement
- (6) Grandes orientations budgétaires
- (7) Tarif des voyages scolaires
- (8) Décisions modificatives au budget
- (9) Résultats des élections au Conseil d'Administration et à l'Assemblée des Conseillers, deuxième mandature
- (10) Questions diverses

2- Déroulement des délibérations

(1) Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, la Directrice Générale ouvre la séance à 17 heures 30.

(2) Président de séance : La Directrice Générale propose que la séance soit présidée par Monsieur William NGUYEN, représentant de l'AEFE en Asie.

Monsieur William NGUYEN est élu Président de séance à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président présente deux nouveaux membres siégeant à ce Conseil d'Administration : Madame Hayat MERABET, Directrice de l'école primaire de Fujimi et Monsieur Philippe DUMAS, Secrétaire Général de la Fondation.

(3) Ordre du jour : le Président de séance propose deux ajouts à l'ordre du jour :

- (10) Affectation d'un don à la caisse de solidarité
- (11) Création d'un poste de surveillant de cantine

le point 10 (questions diverses) devenant le point 12

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

(4) Compte-rendu précédent : Monsieur LACHAUSSEE (représentant CCIFJ), demande la modification suivante (au point n° 15) : « Monsieur LACHAUSSEE (représentant CCIFJ) s'interroge effectivement sur l'utilité d'une telle mesure mais, à la demande de Madame LEGROS (représentante des parents d'élèves AF-FCPE), **va réfléchir à la question et pour cela demande à l'administration du lycée de lui fournir le nombre d'entreprises prenant en charge les frais scolaires, le nombre d'élèves concernés, le montant des frais payés par les entreprises et le montant total des frais.** Le Président de séance indique alors que, lors du Conseil d'Administration du mois d'octobre, un bilan de ces études sera présenté afin d'arrêter éventuellement une décision **qui ne pourra être prise que si tout le monde est d'accord.** »

Cette modification est acceptée.

Madame SOULAS (représentante des parents d'élèves APE-FAPEE) demande trois modifications :

- Pour le point n° 5 : « **La représentante de l'APE, rejointe par la représentante de l'AF-FCPE et le représentant des personnels,** s'inquiète sur l'évolution future des droits de scolarité et s'interroge sur les garanties qui peuvent être apportées pour limiter la hausse des droits de scolarité à 15 %, comme annoncé il y a deux ans. »
- Pour le point n° 11 : « **La représentante de l'APE précise que l'association est en charge de 25 activités périscolaires proposées aux élèves après la classe.** »
- Pour le point n° 15 : « **,intervention de l'APE sur la politique de tarif différent entreprise/particulier, celle-ci fait partie des propositions des deux associations notamment dans leur compte rendu commun de 2008 sur le projet immobilier. Nous considérons aujourd'hui plus réaliste de faire des démarches de sponsoring et mécénat auprès des entreprises par exemple pour financer les installations scientifiques, laboratoires de langues, installations sportives, aire de jeux, restauration, bus scolaires, etc... ou encore de proposer seulement aux entreprises de participer aux frais d'entretien des bâtiments.** »

Le compte rendu modifié (modifications apportées en rouge) de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

(5) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement : Madame la Directrice Générale énumère la liste des nouveaux personnels ayant rejoint l'établissement à la rentrée scolaire dernière. Elle souligne également les modifications d'attributions qui ont pu intervenir pour certains personnels déjà membres des effectifs antérieurs. Comme obligation en est faite, les listes précises des personnels exerçant sur l'un des deux sites seront adressées aux autorités locales, soit un total de 128 personnes.

La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité.

(6) Grandes orientations budgétaires : le Président présente les différents éléments qu'il convient de prendre en compte pour définir ces grandes orientations :

- l'incidence de la baisse des effectifs à la rentrée 2009, soit moins 6,15 % par rapport à la rentrée précédente. Pour tenir compte de ce contexte, il est proposé de retenir une prévision de 1 050 élèves à la rentrée 2010 ;
- l'ajustement de l'Indemnité Spécifique liée aux conditions de Vie Locale (ISVL) a un impact sur la facture de remontée de notre contribution annuelle au titre de l'ensemble des personnels sous statut de résident. Même si l'on prévoit, compte tenu des variations de taux de change, une baisse de cette I.S.V.L. au cours du prochain exercice financier, la hausse de plus de 30 % enregistrée au 1^{er} avril 2009 doit être prise en compte ;
- la contribution des 6 % basée sur les recettes de scolarité pour permettre à l'Agence de faire face à des charges nouvelles (prise en charge de la part patronale des pensions civiles et constitution d'un fonds d'aide aux établissements ayant des projets de construction ou reconstruction immobilière). Cette mesure, effective au 1^{er} septembre 2009, avait été intégrée à hauteur de 4,2 % dans le budget actuel (3% d'augmentation des frais d'écologie au 1^{er} septembre 2009 et 1,2% compensés par des économies de gestion). Elle devrait avoir une incidence en année pleine sur l'exercice comptable 2010 par une augmentation de 1,8% des droits d'écologie ;
- l'augmentation mécanique liée au G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) des personnels sous contrat local, puisque chaque personnel bénéficie d'un avancement d'échelon tous les ans, représentant une augmentation de 2% annuels ;
A ce propos, Monsieur MASTALSKI (représentant des personnels) fait part de la parution d'une revue japonaise recensant les rémunérations des enseignants exerçant dans des établissements privés au Japon, qui apparaissent supérieures à celles des enseignants en contrat local au LFJT.
D'autres intervenants font remarquer, notamment, des conditions de congés et d'horaires non comparables.
Monsieur ROUSSEL (représentant des parents d'élèves AF-FCPE) demande à quel niveau se situent les droits de scolarité des établissements figurant dans la revue.
Monsieur MASTALSKI (représentant des personnels) précise qu'ils sont supérieurs à ceux demandés au LFJT.
- le Président de séance poursuit en évoquant la nécessité d'adapter l'enveloppe des crédits pédagogiques aux effectifs en hausse par rapport aux prévisions de mai 2009 ;
- enfin, les orientations budgétaires de l'exercice 2010 devront bien évidemment tenir compte de la troisième et dernière tranche d'augmentation de 5 % dédiée aux provisions pour le projet immobilier.

En rapport avec ce dernier élément qui finalise une hausse de 15% des droits de scolarité entièrement destinée au projet immobilier de relocalisation du LFJT, l'Agence, en étroite liaison avec les services de l'ambassade, a décidé d'octroyer une aide particulièrement significative au LFJT (qualifiée de « one shot ») afin de permettre la présentation d'un budget en équilibre en limitant la majoration des droits d'écologie aux seuls 5 % liés au projet immobilier.

Monsieur NGUYEN énumère les mesures financières proposées par l'Agence pour le prochain exercice comptable :

- en 2010, la remontée au titre des rémunérations des personnels résidents à coût complet sera alignée sur celle des résidents à taux établissement, soit dépense en moins pour le lycée : 230 000 euros (30 504 000 yens) ;
- pour l'exercice 2010, dans le cadre de la remontée des 6 %, il sera apporté à titre exceptionnel une réduction de l'assiette de calcul en diminuant le volume des recettes du montant total des exonérations, soit 88 000 euros (11 671 000 yens) de diminution de charge ;
- enfin, l'Agence octroie une subvention pédagogique d'investissement de 180 000 euros (23 872 000 yens) au titre de l'équipement des laboratoires de sciences du futur établissement.

Ces trois décisions s'ajoutent au provisionnement pour le projet immobilier de la non-remontée de la facture liée aux rémunérations des personnels résidents à coût établissement, soit 580 000 euros (76 923 000 yens).

Au total le LFJT bénéficiera d'une aide de plus de 1 000 000 d'euros de la part de l'Agence. Si l'on y ajoute les crédits attribués aux élèves boursiers et ceux assurant la prise en charge financière des écologies des lycéens, il est important de noter que lorsque les familles verseront 3 euros au LFJT, l'Etat en donnera 2.

Monsieur ROUSSEL (représentant AF-FCPE) interroge sur le devenir des 15 % provisionnés pour le projet immobilier si celui-ci ne devait pas être réalisé ?

Monsieur DEPARIS (invité aux noms des personnels du site de FUJIMI) demande si les provisions réalisées au titre des rémunérations des résidents à coup établissement resteront acquises pour le LFJT ?

Madame SOULAS (représentante APE) propose que ces fonds soient reportés sur un autre projet car, de toute façon, chacun des deux sites ne possède plus de marge suffisante en locaux pour absorber des effectifs supérieurs à 1 100 élèves.

Le Président de séance rappelle que, pour le moment, le projet de TAKINOGAWA reste viable. A ce stade, ce projet est celui sur lequel se portent tous les efforts.

Monsieur LAMEK, Conseiller Culturel, souligne l'importance de l'aide de l'Agence pour la poursuite de l'étude et la réalisation du projet immobilier.

Monsieur LACHAUSSEE (représentant CCIFJ) demande, à propos des effectifs élèves, si l'établissement dispose de listes d'attente.

Madame MERABET, Directrice de Fujimi, répond qu'actuellement il y a quelques demandes.

Ces propos sont complétés par la Directrice Générale qui précise qu'il convient aussi de tenir compte de départs annoncés.

Monsieur ROUSSEL (représentant AF-FCPE) remercie l'A.E.F.E. pour l'effort consenti mais s'interroge sur les mesures qui pourraient exister si le LFJT perdait à nouveau 5% de son effectif actuel.

Le Président de séance répond qu'il est bien difficile actuellement d'avoir une maîtrise sur la conjoncture économique et, donc, sur les prévisions d'effectifs.

A ce sujet, Madame SOULAS (représentante APE) aimerait connaître les tendances des pays d'Asie afin de peut-être mieux cerner la conjoncture japonaise.

Monsieur NGUYEN constate que, dans les établissements de la zone Asie, malgré les prévisions pessimistes, la très grande majorité des établissements ont vu leurs effectifs augmenter à cette rentrée 2009. Un des axes qui permet de compenser les éventuels départs d'élèves est celui de proposer un enseignement différent, principalement axé sur l'apprentissage des langues. Ceci facilitant l'accueil d'un nouveau public, pas forcément francophone.

Monsieur LISNER (représentant de Monsieur NIZET) souhaiterait savoir s'il y a plus de demandes pour l'obtention d'une bourse d'aide à la scolarité.

Le Président indique qu'il y a effectivement une hausse du nombre de bénéficiaires avec accroissement des taux accordés, la typologie des expatriés changeant dans la zone en particulier.

Monsieur ROUSSEL (représentant AF-FCPE) indique qu'avec 5 000 élèves de plus dans le réseau AEFE à la dernière rentrée, l'aide de l'Etat devrait être plus importante car c'est autant d'élèves en moins en métropole.

Monsieur William NGUYEN, représentant de l'AEFE en Asie, rappelle que, comme pour les différents services de l'Etat, des mesures de suppression de postes de fonctionnaires s'appliquent. Ainsi, pour l'année 2009, il y a eu 50 suppressions de postes d'enseignants expatriés ; pour l'an prochain 80 sont envisagées.

Après ces différents échanges, le Président de séance souhaite voir l'assemblée se prononcer sur les grandes orientations budgétaires 2010 :

- hausse de 5 % des frais de scolarité, correspondant à la 3^{ème} tranche de participation au financement du projet immobilier ;
- aide spécifique de l'AEFE d'un montant de 498 000 euros, dont une subvention pédagogique d'investissement ;
- établir le budget équilibré à partir d'un effectif prévisionnel de 1 050 élèves.

Monsieur ROUSSEL (représentant AF-FCPE) demande une suspension de séance avant le vote.

Après une interruption de 15 minutes, le Président de séance recueille l'avis des membres présents. Monsieur ROUSSEL (représentant AF-FCPE) indique qu'il s'abstiendra bien qu'il reconnaisse l'effort réalisé par l'Agence.

Les grandes orientations budgétaires 2010 sont adoptées par 11 voix pour et 1 abstention (représentant AF-FCPE).

(7) Tarif des voyages scolaires : l'étude des tableaux récapitulatifs (cf annexe 1) des voyages proposés aux élèves de chacun des deux sites n'appelle pas de commentaire particulier.

Monsieur MASTALSKI (représentant des personnels) souhaite présenter le projet d'appariement avec un lycée américain d'Hawaï pour les élèves de seconde de la section européenne. Compte tenu de l'organisation sous forme d'un accueil réciproque dans les familles des 18 élèves concernés, une première approche budgétaire laisse supposer un coût de séjour proche des 50 000 yens. Afin de poursuivre les phases d'organisation, un accord de principe du Conseil d'Administration est demandé.

Madame BOUREAU-COIGNAC, proviseure, fait part de son plein et entier soutien à ce projet. L'immersion dans les familles d'accueil est un réel gage de réussite de ces échanges.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les tarifs des voyages scolaires proposés et donne son accord de principe sur l'organisation d'un appariement avec un lycée américain.

Le Président propose d'aborder dès maintenant le point (10) Affectation d'un don à la caisse de solidarité. Le Secrétaire Général propose d'affecter un don de 63 000 yens à la Caisse de Solidarité de RYUHOKU (cf annexe 2). Au regard du nombre de voyages scolaires retenus, les demandes d'aides seront multiples et le solde actuellement disponible de 6 000 yens paraît insuffisant.

Madame SOULAS (représentante APE) informe l'assemblée que, suite à un don, son association organisera une vente de bijoux dont le profit pourra être reversé aux deux caisses de solidarité de l'établissement.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'affectation de ce don d'un montant de 63 000 yens à la caisse de solidarité de RYUHOKU.

(8) Décisions modificatives au budget. Le Secrétaire Général présente la DM2 (cf annexe 3) : il s'agit essentiellement d'ajustements techniques prenant en compte les recettes supplémentaires liées à un effectif de 1 020 élèves présents pour une prévision de 980.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'ensemble des mesures présentées dans la Décision Budgétaire Modificative n° 2.

(9) Résultats des élections au Conseil d'Administration et à l'Assemblée des Conseillers, deuxième mandature : la Directrice Générale annonce que Monsieur Emmanuel RESBEUT, Professeur des Ecoles, sera le nouveau représentant des personnels au sein du Conseil d'Administration de la Fondation.

Par ailleurs, Messieurs Farid EL KHALKI, technicien informatique et Xavier JORGE, cadre administratif, siégeront à l'Assemblée des Conseillers. Seuls ces deux candidats se sont présentés à l'élection alors que trois sièges étaient à pourvoir.

Le Président rappelle qu'afin de permettre une plus large information sur chacun des sites, un second représentant des personnels, sans voix délibérative, peut désormais assister aux différentes réunions du Conseil d'Administration. Afin de poursuivre dans cette voie, il suggère aux personnels du site de RYUHOKU de désigner un personnel et de communiquer son nom à Madame la Provisseure avant les congés de Noël.

(11) Création d'un poste de surveillant de cantine : relayant la demande des enseignants, par souci de sécurité pour les élèves de FUJIMI, la Directrice Générale demande au Conseil l'autorisation de créer un poste de surveillant de cantine sur les crédits du service annexe de restauration, à la rentrée de novembre 2009.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne son accord à cette création d'un poste de surveillant de cantine.

(10) Questions diverses : le Président rappelle qu'il y a 5 questions :

- un personnel sollicite la transformation de son contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée. Le Président de séance, se référant aux statuts de la Fondation, rappelle qu'il n'est pas dans les attributions du Conseil de traiter les situations individuelles des personnels. Il propose d'informer l'intéressé de soumettre sa demande à la Commission des Ressources Humaines ;
- des enseignants sollicitent l'autorisation d'acquérir des équipements informatiques ; les crédits disponibles étant insuffisants pour ces achats, il est demandé la mise en place d'un groupe de travail pour étudier cette requête et voir son éventuelle réalisation dans le cadre du prochain budget ;
- une demande d'exonération du paiement des droits de scolarité pour les enfants des personnels sous statut de contrat local a été déposée. Monsieur William NGUYEN, représentant de l'AEFE en Asie, rappelle que toute exonération reporterait la charge sur les autres familles alors qu'un système de bourses nationales permet d'aider les familles d'élèves français qui en auraient besoin ;
- une demande de dispense de la visite médicale annuelle et de la radio pulmonaire est formulée. Le Président, se référant à la réglementation japonaise, indique l'obligation de cette visite incluant la radiologie des bronches et des poumons ;
- la mise en place d'une tarification différenciée pour les entreprises françaises avait été évoquée lors de la dernière réunion du Conseil. Monsieur LACHAUSSEE (représentant CCIFJ) communique aux membres présents les chiffres obtenus de la part des services de l'intendance du lycée : 39 % des droits d'écologies sont payés directement par les entreprises. Du fait de la conjoncture économique actuelle, les entreprises de petite ou moyenne taille ne pourraient pas absorber les tarifs différenciés suggérés. Il semble préférable que les entreprises s'investissent dans le projet immobilier au travers d'actions spécifiques d'équipement.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, le Président souhaite remercier Monsieur MASTALSKI (représentant des personnels) pour sa participation toujours positive durant la période de son mandat qui s'achève. Madame la Directrice Générale adresse les mêmes remerciements à Monsieur DEPARIS, pour avoir siégé au titre des personnels de FUJIMI.

La séance est levée à 21 h 15.

Pour le président de séance
Le secrétaire général
Philippe DUMAS